

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

RÈGLEMENT (UE) N° 1388/2013 DU CONSEIL

du 17 décembre 2013

portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels, et abrogeant le règlement (UE) n° 7/2010

(JO L 354 du 28.12.2013, p. 319)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2021/2283 du Conseil du 20 décembre 2021	L 458	33	22.12.2021

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1388/2021-07-01/fra>